

COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME DE BRETAGNE

COMITÉ DIRECTEUR

14 juin 2021

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Dossier Agence nationale du sport

Le référent régional pour les dossiers ANS présente les propositions de la commission régionale qui seront soumises à la fédération et à l'ANS.

Une formation sera proposée aux présidents et trésoriers de clubs sur la gestion administrative et financière d'un club sportif ainsi que sur le montage des dossiers de subvention auprès de nos différents partenaires.

Plusieurs projets déposés concernent le sport santé, il y a nécessité d'aider les clubs pour aller chercher les subventions et aides qui existent dans ce domaine :

- Sport sur ordonnance avec des financements CPAM et plusieurs mutuelles,
- Maisons du Sport Santé dans le cadre du plan régional,
- Agence régionale de santé,
- Financement locaux et/ou de plusieurs fondations comme par exemple la Fondation de France.

Participation du CREB pour les déplacements aux championnats de France.

La proposition est faite d'accorder une aide de 70 euros par tireur pour les compétitions se déroulant à Paris et de 140 euros pour celles se déroulant en province. Le versement sera fait directement aux clubs à leur demande et après une participation effective des tireurs à la rencontre.

Décision prise à l'unanimité.

Décisions année sportive 2021/2022

Il ne nous est pas possible de réduire de 10 euros la part CREB de la cotisation à notre initiative. Cette décision est réglementairement du ressort de l'assemblée générale. Nous mettrons donc en place un remboursement à posteriori d'une partie de la part régionale de la cotisation.